

SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN

Action 2 du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

**Pour les jeunes de 18 à 30 ans
Pour se sentir citoyen de l'Europe et se mettre au service d'un
projet d'intérêt général.**

Le Service Volontaire Européen (SVE) permet aux jeunes de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à leur développement personnel, éducatif et professionnel ainsi qu'à leur insertion sociale. La mise en place de projets d'accueil et d'envoi dans le cadre du SVE permet aux organisations de bénéficier d'une aide pour le développement local d'activités non lucratives mais aussi d'encourager la construction de nouveaux partenariats, au niveau européen, et les échanges d'expériences et de pratiques.

Le projet

- Une expérience de vie dans un autre pays.
- Un projet individuel ou de groupe dans une organisation à but non lucratif.
- Des activités de volontariat utiles à la communauté d'accueil.
- Chaque activité de volontariat fait l'objet d'un Contrat d'Activité conclu entre les volontaires, une organisation d'envoi, une organisation d'accueil locale et une organisation de coordination (éventuellement).
- Au retour, le volontaire revient avec un « Youthpass » et peut rejoindre une association d'anciens volontaires.

Les critères

- Il existe deux types de SVE : le SVE individuel et le SVE de groupe (de 2 à 100 volontaires).
- Le jeune doit avoir entre 18 et 30 ans (extension possible aux 16-17 ans exceptionnellement pour les jeunes avec moins d'opportunités et le SVE de groupe).
- Un projet d'accueil SVE est d'une durée de 2 à 12 mois (2 semaines à 2 mois pour les Jeunes avec moins d'opportunités), une seule fois.

Des thèmes variés

Art et culture, social, environnement et protection du patrimoine, médias et information des jeunes et lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, santé, économie solidaire, sport, diversité culturelle, avenir de l'Europe...

Les pays participants

- Les volontaires français, ne peuvent pas réaliser de SVE en France mais peuvent partir dans l'ensemble des autres pays éligibles du PEJA : pays «Programme», pays «Partenaires voisins de l'UE» et pour quelques projets dans les pays «Partenaires dans le reste du monde».
- Les 31 pays «Programme» : les 27 Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ; les pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ; le pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (Turquie).
- Les pays «Partenaires voisins de l'UE» (3 zones géographiques) : l'Europe du Sud-est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Kosovo) ; l'Europe orientale et Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine) ; les pays partenaires méditerranéens (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et la Bande de Gaza, Syrie, Tunisie).
- Les «Autres pays Partenaires dans le reste du monde» : Pays ACP d'Afrique, Caraïbes, Pacifique, Pays d'Amérique Latine, Asie.

Financement

- Le Service Volontaire Européen est totalement gratuit pour le jeune volontaire.
- La subvention du PEJA couvre une partie des frais liés au projet (hébergement, restauration, formation, soutien, cours de langues, tutorat...) versée à l'organisation coordinatrice ainsi que l'argent de poche et la protection sociale des volontaires.
- Les organisations doivent contribuer à couvrir ce volontariat avec d'autres sources de financements (autofinancement, cofinancements).

Ce que le SVE n'est pas : une activité de volontariat occasionnelle, non structurée, à temps partiel ; un stage dans une entreprise ; un travail rémunéré ; une substitution à un emploi salarié ; un séjour linguistique, une période d'études ou de formation professionnelle à l'étranger...



- Le PEJA s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans, résidant légalement dans un des pays participant au Programme. Aucune condition de formation ou de diplôme n'est exigée. Priorité est donnée aux jeunes avec moins d'opportunités.
- Le PEJA soutient des projets se déroulant en dehors du cadre scolaire ou de la formation professionnelle.
- Le PEJA c'est aussi les échanges de jeunes pour les 13-25 ans, les initiatives de jeunes nationales et transnationales pour les 15-30 ans, les projets jeunesse pour la démocratie pour les 13-30 ans, les séminaires nationaux et européens pour les 15-30 ans, les activités de soutien, de formation et de mise en réseau pour les animateurs et structures de jeunesse.

Un SVE, pour définir son projet personnel

Organisation d'envoi : Compagnons Bâtisseurs Grand Sud, Castres (81)

Organisation d'accueil : Eil Cultural and Education Travel, Worcester (Angleterre)

Ce projet a permis à un groupe de jeunes en exclusion sociale, une expérience de vie bénéfique et leur a apporté des qualifications et le désir d'entreprendre. Sébastien, depuis 8 ans dans le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) de Castres (81), était timide et avait très peu confiance en ses capacités personnelles et aucune d'expérience de volontariat ou de vie de groupe. Il est parti 3 semaines en Angleterre, où le programme de volontariat consistait à des travaux environnementaux (travail traditionnel du bois et préservation d'une réserve naturelle...). Il a suivi des cours d'anglais et a participé en équipe à des activités sportives (saut en parachute, accro branche, kayak...). La constitution des groupes très internationaux a permis à Sébastien de faire des rencontres et de lier des amitiés durables à travers le monde.

Je chantais, tu chantes, il chantera, nous chanteurons

Organisation d'envoi : Code International, Amsterdam (Pays-Bas)

Organisation d'accueil : AN'Y'Culture, Marmande (47)

Le projet est né d'une démarche autour de la connaissance des autres et à travers la collecte d'informations par des jeunes sur leur patrimoine et en particulier la chanson. Désirée a travaillé en tant qu'animatrice avec des enfants et des jeunes, pendant sept mois, dans une garderie d'un petit village. Au programme : découverte culturelle et sportive (ateliers de musique, chansons, théâtre, activités sportives, cours de langue et soutien à la réussite scolaire). Elle a ainsi acquis des outils d'animation grâce à une mutualisation d'équipe : directeurs, animateurs et autres volontaires. AN'Y'Culture (47) a favorisé son épanouissement personnel sur deux axes : sur sa vie sociale en l'accueillant les quinze premiers jours en famille, pour qu'elle tisse un réseau relationnel ; en l'intégrant rapidement dans le projet et en lui donnant la possibilité de s'impliquer, chaque mois, dans un projet phare comme un projet de formation, avec des responsables de pays méditerranéens.

Un club français en Ukraine

Organisation d'envoi : ADICE - Association pour le Développement des Initiatives Citoyennes et Européennes, Roubaix (59)

Organisation d'accueil : Ukrainian Academy for Youth, Lviv (Ukraine)

Durant 6 mois, Ludovic s'est occupé des activités, pour les enfants et les jeunes, dans le centre de jeunesse "Youth centre Svitlycyia". Sa mission consistait à organiser des ateliers artistiques et culturels, des compétitions, des jeux, des ateliers de discussion et à donner des cours de langue. Il s'est trouvé de nouveaux amis et a participé à différentes activités et actions avec des volontaires locaux. Il a eu l'opportunité de visiter différentes villes d'Ukraine et a pu davantage connaître la culture, les traditions, et la manière de vivre. Il a pris part à de nombreuses manifestations et événements traditionnels.

Activités de plein air, en Norvège

Organisation d'envoi : Centre d'animation MJC, Flers (61)

Organisation d'accueil : Red Cross Nordic United World college (Norvège)

Leirskule est un centre de loisirs pour enfants qui organise des activités de plein air pour les écoles norvégiennes. Il collabore avec le collège international (UWC) situé sur le même site, donc certains étudiants internationaux animent une partie des activités. En tant que volontaire, Xavier a animé ces activités et supervisé celles encadrées par les étudiants. Le projet sur une année, était axé sur la découverte, l'encadrement, la supervision d'activités de pleine nature (le kayak, l'escalade, le tir à l'arc, le VTT) et d'activités culturelles (le chant, la danse, la musique et le théâtre). Après cette expérience d'un an, Xavier a été embauché en qualité de salarié, pour un an, dans l'organisation d'accueil.

La démarche à suivre

Une information, un conseil une aide dans le montage de votre projet ?

● **Les organisations d'accueil ou d'envoi** peuvent s'adresser à l'Afpeja et au correspondant PEJA dans les services déconcentrés régionaux et départementaux du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. L'Afpeja met à leur disposition le « Manuel des Organisations », outil complémentaire du Guide du Programme, qui décrit les spécificités administratives et financières de la France et donne des conseils pédagogiques.

● **Les jeunes intéressés** doivent contacter une organisation d'envoi locale. Elle a pour rôle d'accompagner le volontaire dans l'élaboration de leur projet et de l'aider à rechercher un projet d'accueil. Plusieurs mois sont nécessaires entre le premier contact avec une organisation d'envoi et le départ effectif des volontaires.

Accréditation

Toutes les organisations qui envoient ou accueillent des jeunes volontaires sont accréditées par les agences nationales de leur pays pour une durée de trois ans. Cette accréditation garantit la qualité des projets dans toute l'Europe et le respect de la charte SVE.

Qui peut présenter un dossier ?

● Un partenaire qui accueille ou qui envoie un volontaire doit être une organisation, un établissement ou un organisme public à but non lucratif (association, collectivité territoriale) établis dans un des pays « Programme » (ou des pays Balkans).

● L'organisation coordinatrice présente la demande de subvention pour l'ensemble des partenaires (envoi, accueil et le jeune).

Comment déposer son dossier ?

● Tous les formulaires et le guide du programme sont téléchargeables sur le site web de l'Afpeja : www.jeunesseenaction.fr

● En France, l'organisation coordinatrice dépose la demande de subvention à l'Afpeja et une copie au correspondant régional PEJA (liste disponible sur le site web de l'Afpeja). Désormais, il n'y a qu'une seule demande de subvention regroupant la globalité du projet (envoi et accueil) et, par conséquent, une seule décision finale.

● Les demandes de subvention pour les projets avec les pays "partenaires du reste du monde" doivent être déposées au niveau centralisé à l'Agence exécutive "Education, Audiovisuel et Culture".

Web : eacea.ec.europa.eu/youth/index_fr.htm

Quand déposer son dossier ?

● 5 dates limites de dépôt pour les projets déposés par les organisations à l'Afpeja : 1er Février, 1er Avril, 1er Juin, 1er Septembre, 1er Novembre.



Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Établissement public du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

11 rue Paul Leplat - 78160 Marly-le-Roi - France
Tél. : + 33 (0)1 39 17 27 70 - Fax : + 33 (0)1 39 17 27 57

Web : www.jeunesseenaction.fr



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE